



Les apôtres contemporains et les Assemblées de la Pentecôte du Canada

Afin de répondre aux discussions courantes et aux débats au sein des Assemblées de la Pentecôte du Canada en ce qui concerne les apôtres et les prophètes contemporains, l'Exécutif général a nommé une commission d'étude afin de poursuivre la recherche biblique, examiner les positions théologiques variées, et présenter un document de discussion à l'Exécutif général au cours de ses réunions de novembre 2002.

Après avoir lu de nombreux livres et articles pertinents, révisé des documents écrits par des membres individuels, considéré des soumissions reçues de titulaires de lettres d'accréditation intéressés, et s'être réunie à trois occasions pour discuter du matériel pertinent, la commission d'étude a offert à l'Exécutif général un document intitulé *Les apôtres contemporains et les Assemblées de la Pentecôte du Canada*. Ce document a été révisé, amendé et adopté par l'Exécutif général.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

1. À cause de l'ampleur et de la diversité du matériel disponible concernant à la fois les apôtres et les prophètes, la commission d'étude a choisi de limiter ce document au sujet des apôtres seulement et a recommandé à l'Exécutif général qu'il nomme une autre commission d'étude afin de traiter des sujets des prophètes et des prophéties.
2. La commission d'étude affirme clairement que les Assemblées de la Pentecôte du Canada continuent de croire que chaque don spirituel décrit dans le Nouveau Testament, incluant mais ne se limitant pas à ceux mentionnés en Romains 12, I Corinthiens 12-14, Éphésiens 4 et I Pierre 4, est l'héritage historique et contemporain de l'église. Rejetant la philosophie de la cessation, nous reconnaissons donc et encourageons l'opération des multiples dons donnés à l'Église de Christ, incluant le ministère de l'apôtre. En même temps, la commission d'étude reconnaît que la multitude d'interprétations et de définitions se référant au ministère apostolique ont contribué au présent débat dans la fraternité. Ce document cherche donc à répondre à la question : « Comment définissons-nous de façon biblique le ministère apostolique et, lorsqu'il est défini, comment l'appliquons-nous à notre contexte contemporain ? ».

INTRODUCTION

Les versions anglaises du Nouveau Testament contiennent plusieurs mots importants qui sont une translittération du mot grec plutôt qu'une traduction. Certains de ces mots sont des verbes, incluant par exemple, les termes baptiser (*baptizo*) et prophétiser (*propheteuo*). Cependant, la plupart des mots qui ne sont pas traduits sont soit des noms propres tels que Jésus (*Iesous*) ou Pierre (*Petros*), ou des noms, tels que Baptiste (*baptizon*) ou Christ (*Christos*). De plus, le terme apôtre est aussi un mot qui n'est pas traduit, apôtre (*apostolos*) étant une forme de nom du verbe envoyer (*apostello*). Apôtre (80 fois) et ses équivalents de verbes sont communs dans le Nouveau Testament, et donc par nécessité, cette brève étude se limitera aux références bibliques qui concernent de façon significative la compréhension historique et contemporaine du ministère des apôtres.

LES APÔTRES À L'ÉPOQUE DU NOUVEAU TESTAMENT

Si l'on compare sa fréquence dans le Nouveau Testament et la littérature chrétienne, le verbe *apostello* est par contraste plus rare dans le grec séculier. Cela veut dire fondamentalement : 1) envoyer ou faire partir et 2) expédier, en mission ou service, fréquemment des messagers ou des forces. (Liddell et Scott [LS], p. 219). Le nom *apostolos* a une signification militaire plus étroite que le verbe et dépendant du contexte, peut vouloir dire : 1) *messenger, ambassadeur, envoyé*, 2) *commandant d'une force navale*, 3) *escadron ou expédition navale* ou 4) *l'ordre d'expédition* d'un navire (LS 220). On comprend que n'importe laquelle des définitions ci-haut du nom *apostolos* contient l'autorité de remplir la tâche spécifique à laquelle ils ont été expédiés.

Mais dans la traduction grecque de la Bible hébraïque, la Septante (LXX) qui est plus ancienne de plus d'un siècle que l'époque du Nouveau Testament mais qui infuse aussi ces termes séculiers d'un sens sacré, *apostolos* réfère à un *messenger de Dieu* (LXX I Rois 14:6).

Une étude du Nouveau Testament révèle les cinq classifications distinctes suivantes d'apôtres :

1. JÉSUS

Dans la lettre aux Hébreux, on les exhorte à : « ...considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons (Jésus) » (Hébreux 3:1). Même si Jésus est identifié une fois comme apôtre, il est conscient du début à la fin de son ministère terrestre qu'il est envoyé par Dieu. Par exemple, au début de son ministère, lors de Son baptême, il explique la réception du Saint-Esprit, citant Ésaïe :

L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres;
Il m'a envoyé (*apostello*) pour guérir ceux qui ont le cœur brisé,
Pour proclamer aux captifs la liberté

Luc 4:18 (citant Ésaïe 61:1)

En fermant le livre qu'il vient de lire, il déclare : « Aujourd'hui cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie. » C'est de cette façon que Jésus débute son ministère public, conscient qu'il est l'Envoyé oint – l'apôtre oint en fonction, sinon en nom.

Jésus débute son ministère non seulement conscient du fait que Dieu l'a oint et envoyé, mais il prodigue son ministère jusqu'à la fin avec la même connaissance. Dans les Évangiles, Jean rapporte à plusieurs reprises la connaissance de Jésus – qu'il est l'Envoyé : « Comme le Père qui est vivant m'a envoyé... »; « C'est lui qui m'a envoyé... »; « Je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé » (Jean 6:57, 7:29 et 8:42). Finalement dans sa prière de souverain sacrificateur juste avant sa crucifixion, Jésus répète qu'il a été envoyé : « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ » (Jean 17:3, comparez Jean 17:8, 18, 21, 23 et 25). Il est clair du début à la fin que Jésus est conscient que Dieu l'a envoyé (*apostello*) dans le monde « ...pour que le monde soit sauvé par lui » (Jean 3:17).

2. LES DOUZE

Ayant été envoyé par Dieu, Jésus lui-même, l'apôtre divin (Hébreux 3:1), devient le créateur d'apôtre. Comme le rapporte Marc, « Il en établit douze (les appelant apôtres) pour les avoir avec lui et pour les envoyer (*apostello*) prêcher » (Marc 3:14, 15). Jean rapporte aussi que Jésus confirme la relation envoyé-envoyeur : « Comme Tu m'as envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le

monde » (Jean 17:18) et encore, « Comme le Père m'a envoyé (*apostello*), moi aussi je vous envoie (ici, le mot grec est *pempo*, plutôt qu'*apostello*, qui est aussi utilisé plusieurs fois et est traduit *envoyer*). » (Jean 20:21). Lorsque les disciples avaient été avec lui et avaient été témoins de son ministère et avaient appris comment prodiguer un ministère, Jésus, au temps approprié, « appela les douze, et il commença à les envoyer (*apostello*) deux à deux » (Marc 6:7). Au retour de la mission des douze, Marc, pour la première fois dans sa narration, les identifie en tant qu'apôtres (Marc 6:30; comparez Luc 6:13). La plupart des références aux apôtres dans la littérature du Nouveau Testament ainsi que dans la littérature de la chrétienté primitive réfèrent aux douze en tant qu'apôtres, c'est-à-dire ces douze nommés et envoyés comme messagers de Jésus.

Ces douze sont l'équivalent des douze fils de Jacob, dont les descendants se multiplièrent à travers les générations et devinrent les douze tribus d'Israël. Par conséquent, la défection de Judas et son suicide subséquent détruisent la symétrie entre les douze tribus d'Israël et les douze apôtres. Il devint nécessaire, à cause de cela, de trouver un remplaçant pour Judas, afin de combler « ce ministère et cet apostolat » (Actes 1:25). Dans cette phrase « ce ministère et cet apostolat », le mot « ministère » (*diakonias*) est une traduction alors que le mot « apostolat » (*apostoles*) n'est pas traduit. Si les deux mots n'avaient pas été traduits, le texte serait « diaconat et apostolat » (*diakonias kai apostoles*). Plus tard, les douze insisteront qu'en tant qu'apôtres, ils se consacreront à la prière et à la Parole (*tei diakoniai tou logou*, Actes 6:4). Ainsi, comme les sept servaient aux tables (*diakonein*) (Actes 6:2), les douze servaient la Parole (*diakoniai*) (Actes 6:4).

En plus de ce « service » à la Parole, suite à la résurrection Jésus a commandé les douze apôtres :

« Allez par tout le monde et prêchez la bonne nouvelle à toute la création » (Marc 16:15)

« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant... et enseignez-leur » (Matthieu 28:19, 20)

« Vous êtes témoins de ces choses. » (Luc 24:48)

Les mots clés dans cette commission après la Pâque données aux apôtres sont les mots « allez » et « témoins ». L'ordre d'aller rappelle aux douze qu'ils doivent réaliser l'importance de leur nom. En tant qu'apôtres (c.-à-d. envoyés), ils doivent en effet aller. En plus d'aller, ils doivent témoigner. Actes 1:8 renforce ce qui est écrit en Luc 24:48 : « vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. » Ainsi, suite à l'effusion du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, « Et, par plusieurs autres paroles, il (Pierre) les (la foule au temple) conjurait » (Actes 2:40). Ce témoignage est en partenariat avec le Saint-Esprit. À d'autres occasions, Pierre affirme : « Nous (les douze apôtres) sommes témoins de ces choses, de même que le Saint-Esprit, que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent » (Actes 5:32). Plus tôt, suite à la soi-disant Petite Pentecôte, lorsque le Saint-Esprit est une fois de plus répandu sur les disciples (Actes 4:31), « Les apôtres rendaient avec beaucoup de force témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus » (Actes 4:33). Le rôle des apôtres en tant que témoins explique le critère pour la sélection de Matthias comme apôtre de remplacement. Le remplaçant de Judas devait être disciple depuis le temps du ministère de Jean-Baptiste jusqu'à être témoin de la résurrection (Actes 1:22). Ainsi, le symbolisme des douze, et leur rôle en tant que témoins de première instance, signifie qu'il ne pouvait y avoir que douze apôtres. Ceci explique le fait surprenant que même si Luc consacre plus de la moitié de sa narration à écrire au sujet de Paul, son compagnon parfois (Actes 13-28), il parle de Paul en tant qu'apôtre seulement lorsqu'il réfère à ses activités missionnaires (Actes 14:4, 14). Le choix de Matthias pour remplacer Judas (Actes 1:26) signifie que Paul ne pourrait jamais être compté parmi les douze et la conversion post-résurrection de Paul veut dire qu'il ne pourrait jamais être témoin du ministère public de Jésus jusqu'à Sa résurrection. Ces circonstances, dans la narration de Luc, disqualifient Paul (et, littéralement, tous les autres) à être identifié en tant qu'apôtre de l'ordre des douze.

En tant qu'apôtres (les messagers qui sont appelés, désignés, habilités et envoyés par Jésus), les douze disciples ont une mission à plusieurs dimensions. Jésus est le prototype de la mission apostolique multiple. Par exemple, tôt dans son ministère, Jésus a : 1) prêché au sujet de la repentance, 2) chassé des démons, et 3) guéri les malades (Marc 1:13, 21-35). De façon similaire, Jésus envoie les douze apôtres : 1) chasser des démons, 2) prêcher la repentance, et 3) guérir les malades (Marc 3:15, 6:13, 14). Ces ministères témoignent non seulement de l'autorité de Jésus dans le royaume de Dieu, et ne démontre pas seulement la continuation du ministère de Jésus par l'entremise d'agences humaines, mais aide à définir la nature essentielle du Royaume. L'appel à la repentance et l'offre de pardon permet une réconciliation complète entre Dieu et l'homme. La délivrance et les miracles de guérison révèlent la victoire définitive de Dieu sur les puissances spirituelles des ténèbres et Sa provision généreuse pour chaque dimension de la condition de l'homme perdu. Encore et encore, l'auteur des Actes rapporte les occasions (Actes 2:42; 4:2; 5:25, 42) où les douze donnent l'enseignement que le Seigneur leur a ordonné de livrer. La validité des enseignements était démontrée par « des prodiges et des miracles par les apôtres » (Actes 2:43).

Même si les douze apôtres avaient des rôles variés : proclamer le message de la repentance et du pardon, chasser des démons et guérir les malades, ainsi que le rôle principal de témoigner, il y a aussi des rôles et des fonctions interdites ou qu'ils répudient. Ces actions servent aussi à clarifier la nature du Royaume. À titre d'exemple, dans le contexte de son ministère plus tard, lorsque Jacques et Jean demandent des positions de « gloire » (Marc 10:35-45), Jésus compare leur attitude à celle des chefs des nations qui « tyrannisent (*katakuriëousin*), et que les grands dominent (*katexousiazousin*) » (Marc 10:42). Jésus interdit aux apôtres les rôles de souverains et d'autorité en déclarant avec emphase : « Il n'en est pas de même au milieu de vous » (Marc 10:43). Plutôt que de rechercher la gloire, le règne, la souveraineté et l'autorité, les apôtres doivent se conduire comme des serviteurs (*diakonos*) et des esclaves (*doulos*) (Marc 10:43, 44). C'est seulement de cette manière que l'apôtre sera comme Christ, car lui-même « est venu, non pour être servi (*diakonethenai*), mais pour servir (*diakonesai*) » (Marc 10:45). Plus tard, les apôtres rejettent le rôle de surveillance financière de l'église (Actes 6:1-6). Pendant la crise administrative concernant la distribution de nourriture aux veuves, les douze affirment : « Il n'est pas convenable que nous laissons la Parole de Dieu pour servir aux tables (*diakonein*) » (Actes 6:2). Ils insistent plutôt : « nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère (*diakoniai*) de la Parole » (Actes 6:4). Ainsi, soit par interdiction, soit par répudiation, les apôtres ne gouvernent pas selon le modèle des nations, ils servent plutôt, et en particulier ils servent le ministère de la Parole.

En résumé, il y a au moins cinq facteurs qui décrivent le rôle apostolique des douze : 1) ils ont un appel spécial (Marc 1:16-20; 3:13-19; 6:30); 2) ils sont témoins oculaires du ministère de Jésus depuis son baptême à sa résurrection (Actes 1:21-22); 3) ils ont plusieurs commissions divines (Marc 3:15; Actes 1:8); 4) ils ont eu des apparitions depuis la résurrection (Luc 24); et 5) ils démontrent leur appel et leur commission en opérant des signes et des merveilles (Actes 2:43).

3. PAUL, L'APÔTRE

Paul s'identifie dans ses lettres communément mais pas invariablement en tant qu'apôtre. À titre d'exemple, dans ses lettres, il s'identifie de diverses façons : « Paul, serviteur du Jésus-Christ, appelé à être apôtre »; « Paul, appelé à être apôtre de Jésus-Christ »; « Paul, apôtre de Jésus-Christ »; et « Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ » (Romains 1:1; 1 Corinthiens 1:1; 2 Corinthiens 1:1; Galates 1:1). Supposant que Paul a écrit ses lettres dans l'ordre suivant : Galates, 1 Thessaloniens, 2 Thessaloniens, 1 Corinthiens, 2 Corinthiens, **la raison est claire. Dès le début de son ministère, et le harcelant pendant plusieurs années, les adversaires et les éléments subversifs non seulement renièrent ou rejetèrent son apostolat, mais ils rejetèrent aussi l'évangile qu'il prêchait. Cette opposition hostile, amère et voire même avilissante força Paul à insister et défendre son apostolat.**

Paul défend son apostolat de plusieurs façons. Lorsqu'il écrit aux Galates, il insiste que son apostolat n'avait pas une origine humaine (« non de la part des hommes, ni par un homme »), mais plutôt que son origine était divine (« mais par Jésus-Christ et Dieu le Père ») (Galates 1:1). Lorsqu'il écrit aux Corinthiens, il avoue qu'aux yeux de quelques-uns, « je ne suis pas apôtre » (1 Corinthiens 9:2). Mais les Corinthiens ne peuvent pas le considérer ainsi, « vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur » (1 Corinthiens 9:2). En insistant qu'il est apôtre, Paul demande pour la forme : « N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? » (1 Corinthiens 9:1; comparez Actes 9:1-9). Lorsque Paul écrit qu'il a vu le Seigneur, il réfère à une apparition post-résurrection (1 Corinthiens 15:1-11), et non pas à une ou plusieurs de ses nombreuses visions de Jésus (voir Actes 18:9). À une autre occasion lorsqu'il écrit à ces mêmes Corinthiens, Paul identifie carrément ses adversaires dans cette église comme de « faux apôtres, des ouvriers trompeurs » (2 Corinthiens 11:13). Il termine sa défense en se vantant : « Les preuves de mon apostolat ont éclaté au milieu de vous par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges et des miracles » (2 Corinthiens 12:12). Ainsi, même s'il se considère « le moindre des apôtres » (1 Corinthiens 15:9), Paul néanmoins insiste qu'il est un véritable apôtre, ayant les droits d'un apôtre (1 Corinthiens 9:1-5), parce que comme les douze, il a vu Jésus (1 Corinthiens 15:8), et, comme les douze, il a aussi opéré des signes et des prodiges (comparez Actes 2:43; 5:12).

Non seulement Paul se défend-il régulièrement en tant qu'apôtre dans ses lettres, et lorsqu'il est nécessaire il défend aussi la légitimité de son apostolat, il insiste à maintes reprises sur cinq faits concernant son apostolat. Premièrement, il insiste que son apostolat est d'origine divine. Il fut *appelé* à être un apôtre (Romains 1:1, 1 Corinthiens 1:1). Son apostolat provient de la volonté de Dieu (1 Corinthiens 1:1, 2 Corinthiens 1:1, et Éphésiens 1:1) et du commandement de Dieu (1 Timothée 1:1). Deuxièmement, son apostolat était uniquement envers les Gentils, c'est-à-dire les incirconcis (Romains 11:13, Galates 2:7). Troisièmement, il est à la fois récipiendaire de révélation divine et aussi un agent de révélation divine (Romains 16:25, 26, 1 Corinthiens 9:10, Éphésiens 3:5 et Tite 1:1-3). Quatrièmement, il donne la preuve de son apostolat par des signes, des merveilles et des miracles (2 Corinthiens 12:12). Et cinquièmement, il est (et cela n'est pas sans importance) le dernier (*eschatos*) des apôtres d'appel et de commission divins qui aient vu le Christ ressuscité (1 Corinthiens 15:8; voir aussi 9:1).

En résumé, l'apôtre Paul rencontre les mêmes conditions d'apôtre que les douze. Comme eux :

- 1) il avait un appel spécial (Romains 1:1; 1 Corinthiens 1:1),
- 2) même s'il n'a pas été enseigné par Christ pendant la période de Jean-Baptiste à l'Ascension, il déclare avoir reçu directement de Jésus, par révélation, la même vérité que les douze (Galates 1:12; 2:6),
- 3) il avait une commission divine (Actes 9:15; Galates 2:7-8),
- 4) il a fait l'expérience d'une apparition après la résurrection (Actes 9:3-9; 1 Corinthiens 9:1; 15:1-11),
- 5) il donna la preuve de son appel et de sa commission en opérant des signes et des merveilles (2 Corinthiens 13:12).

4. AUTRES APÔTRES

Dans les actes et les épîtres, il y a un nombre petit mais significatif de références aux apôtres qui ne figurent pas parmi les douze et Paul. À titre d'exemple, lorsque Luc écrit au sujet du premier voyage missionnaire de Barnabas et Paul (Actes 13:1-14, 28), il les identifie à deux reprises en tant qu'apôtres (Actes 14:4, 14). Cette identification est appropriée car ils ont été envoyés (*apelusan*) par l'église d'Antioche (Actes 13:3) et en effet, envoyés (*ekpemptheutes*) par le Saint-Esprit (Actes 13:4). Le contexte de ce premier voyage missionnaire établit clairement comment Luc utilise le terme apôtre lorsqu'il ne réfère pas aux douze.

En plus des deux apôtres missionnaires, Barnabas et Paul, d'autres apôtres sont identifiés dans le Nouveau Testament. Dans sa lettre aux Chrétiens de Rome, Paul envoie ses salutations entre autres à un certain Andronicus et Junias. Ils sont, apparemment mari et femme, que Paul identifie comme : « mes parents et mes compagnons de captivité, qui jouissent d'une grande considération parmi les apôtres, et qui ont même été en Christ avant moi » (Romains 16:7). De plus, dans sa lettre aux Thessaloniens, Paul inclut Silvain et Timothée (1 Thessaloniens 1:1; comparez Actes 15:40; 16:1-5) en tant qu'apôtres avec lui, qui leur ont apporté l'Évangile (1 Thessaloniens 2:6). Mais il y a d'autres messagers chrétiens (*apostoloi*) qui, par contraste avec Andronicus et Junias, Silvain et Timothée, sont apôtres dans le sens qu'ils sont envoyés pour prodiguer un ministère envers les besoins pratiques. Ceci comprend les messagers et délégués anonymes de l'église de Macédoine (2 Corinthiens 11:9; comparez Actes 20:4), et plus tard, Epaphrodite, le messager envoyé par l'église de Philippiens vers Paul lorsqu'il était emprisonné à Rome (Philippiens 2:25). Ces versets soulignent la définition plus large de l'usage du mot apôtre.

Exception faite aux multiples références aux douze apôtres et à Paul, les auteurs du Nouveau Testament identifient rarement quelqu'un d'autre comme apôtre. Seuls Barnabas, Andronicus et Junias, Silvain et Timothée sont appelés apôtres. Il n'y a aucune évidence de la nature de l'apostolat d'Andronicus et Junias. Barnabas, Silvain et Timothée, parfois compagnons de Paul lors de ses voyages missionnaires, sont apôtres seulement dans le sens de missionnaires. En effet, le mot missionnaire nous apparaît dans la langue anglaise comme l'équivalent non traduit du mot grec apôtre.

L'identification de ces compagnons de Paul en tant qu'apôtres est très limitée : Barnabas (2 fois), Silvain (une fois) et Timothée (une fois). Dans tous les autres cas où ils sont nommés, sans exception, ils sont identifiés par une autre épithète ou un autre titre. Par exemple, Luc identifie Barnabas comme prophète et enseignant (Actes 13:1). Il identifie Silvain/Silas comme prophète et Pierre l'identifie comme un frère fidèle (Actes 15:32, 1 Pierre 5:12). Paul identifie Timothée de plusieurs façons, comme son co-ouvrier, son fils bien-aimé et fidèle et son frère (Romains 16:21, 1 Corinthiens 4:17, 2 Corinthiens 1:1). Et plus significatif, dans les contextes où Paul s'identifie comme apôtre, il n'identifie jamais ses compagnons, tel que Timothée, en tant qu'apôtres (2 Corinthiens 1:1; Colossiens 1:1; 1 Timothée 1:1, 2; 2 Timothée 1:1, 2).

5. CHAQUE DISCIPLE DE CHRIST

Les douze n'étaient pas les seuls à recevoir une commission (Luc 9:1) : les soixante-dix ont aussi été envoyés (*apostellen*) pour faire avancer le royaume de Dieu (Luc 10:3, 8). Comme le Nouveau Testament affirme le sacerdoce de tous les croyants (1 Pierre 2:9), et le ministère prophétique de tous les croyants (Actes 2:17-18), il affirme aussi la fonction apostolique de tous les croyants, en ce que chaque croyant est envoyé dans le monde entier avec l'Évangile. Un nouveau croyant devient une partie de la mission apostolique de Christ lors de sa nouvelle naissance et est *envoyé* tout comme Jésus fut envoyé. Dans sa prière, Jésus réfère à la méthode qui l'a envoyé, envoyé ses disciples et tous les croyants à venir (Jean 17:18-20). Chaque croyant a la commission d'aller (Matt. 28:19) et reçoit l'offre de la provision de la puissance de l'Esprit pour être un témoin jusqu'aux extrémités de la terre (Actes 1:8). L'Écriture ainsi présente la vision d'une dimension de l'apostolat qui comprend tous les suivants de Jésus.

ÉPHÉSIENS 2:20; 3:5 et 4:11

La littérature courante réfère souvent à ces passages lorsqu'il s'agit d'apôtres contemporains. Au fait, Éphésiens 4:11 est aussi utilisé comme fondement d'un système eschatologique, appelé communément quintuplé, dans lequel cinq ministères sont énumérés comme des dons de Christ à l'Église. Même s'il existe de la diversité dans les opinions parmi les promoteurs de ce quintuplé, cette interprétation a été

utilisée pour promouvoir plusieurs applications dans l'église contemporaine, du paradigme pour le ministère aux structures alternatives d'autorité dans l'église ou la confession.

Les ministères mentionnés dans ces passages doivent être considérés dans leur contexte immédiat ainsi que dans le contexte de l'épître complet. La stratégie globale de Paul dans l'épître aux Éphésiens est d'adresser trois questions reliées : réconcilier les Juifs et les Gentils (Éphésiens 2:13-14) dans une « nouvelle humanité », soit l'église (Éphésiens 2:15) par l'entremise de la rédemption de Christ; souligner l'incomparable puissance de Christ sur les « puissances » (spirituelles et terrestres) et sa victoire sur elles (Éphésiens 3:10); et insister sur l'entretien de « l'unité de l'Esprit » par la façon dont les membres de cette nouvelle humanité vivent la vie de Christ dans leurs relations collectives et leur participation dans la mission de l'église. Paul désire que les membres de l'église, chacun ayant la grâce et les dons, se développent en une puissante force unifiée, mais pas selon les structures des Gentils (Éphésiens 4:17, comparez Marc 10:42-45).

Un examen plus profond de ces trois références aux apôtres en Éphésiens indique comment chacune réfère aux trois objectifs principaux de l'épître.

Éphésiens 2:20. En expliquant la métaphore de la « nouvelle humanité » utilisée, Paul, en Éphésiens 2:19, décrit l'église comme une « nouvelle maisonnée ou sanctuaire », construite à partir des Juifs et des sauvés et restaurés, et Jésus-Christ lui-même en est la pierre angulaire. En répétant souvent la place importante que chaque croyant partage dans cette nouvelle construction (Éphésiens 2:19, 21, 22), Paul met l'emphase sur le rôle fondamental des apôtres et des prophètes qui étaient les premiers à proclamer et établir la vérité de Jésus-Christ, la pierre angulaire. À l'église de Corinthe, Paul admet qu'en résultat de la grâce divine, il a « posé les fondements comme un sage architecte », mais c'est la vérité de Jésus qui est le fondement et non pas Paul lui-même. « Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ » (1 Corinthiens 3:10, 11)

Éphésiens 3:5. Selon Paul, cette nouvelle révélation de l'église, composée de Juifs et de Gentils, prouve ouvertement et clairement, devant les « dominations et les autorités dans les lieux célestes », l'accomplissement réussi du dessein éternel de Dieu mis à exécution par Jésus-Christ, notre Seigneur (Éphésiens 3:10). Une fois de plus, les apôtres et les prophètes étaient les récipiendaires initiaux de la révélation du « mystère de Christ », caché auparavant mais révélé maintenant par l'Esprit aux saints apôtres et prophètes de Dieu. Le mystère est que les Juifs et « les païens sont cohéritiers, forment un même corps, et participent à la même promesse en Jésus-Christ » (Éphésiens 3:6).

Éphésiens 4:11. Le premier objectif de Paul dans Éphésiens 4 est de maintenant s'adresser à la dimension pratique spécifique de l'église en tant que collectivité spirituelle, ce qui est son unité. Exhortant les croyants à vivre des vies dignes de leur appel, il lance un appel de s'efforcer à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix (Éphésiens 4:3, 13). Toutefois, typiquement paulin, il fait attention de reconnaître aussi que les membres individuels de cette nouvelle humanité ont reçu divers dons (Éphésiens 4:7-13, comparez Romains 12:1, 1 Corinthiens 12-14). Ces dons doivent être exprimés par une vie marquée par l'humilité, la douceur, la patience, la tolérance et l'amour (Éphésiens 4:2) qui cherche à contribuer à la puissance et la vitalité de l'ensemble (Éphésiens 4:12, 16). Dans Éphésiens 4:11-12 en particulier, les ministres que Christ a donnés à son église, tels que les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et les enseignants (ou pasteurs-enseignants), sont des exemples de ministres qui équipent, de différentes façons, tous les membres pour accomplir leur service puissant par l'Esprit.

Lorsqu'il mentionne ces dons du Christ ressuscité à l'église, Paul ne les diminue pas ni ne les élève au-dessus des autres dons ou listes de dons du Nouveau Testament. Non seulement y a-t-il l'utilisation de différents mots grecs pour « dons » (*dorea, doma, charismata, pneumatikos*), il n'a pas été déterminé qu'un don ait une plus grande importance qu'un autre. Tous les dons trouvent leur source dans la grâce

(*charis*) de Dieu. Les dons sont mentionnés à travers le Nouveau Testament dans plusieurs combinaisons afin d'affirmer deux vérités principales : 1) mettre l'emphase sur l'importance du ministère de chaque croyant dans le Corps de Christ, et 2) décrire la diversité qui existe dans le Corps de Christ. Par conséquent, en Éphésiens 4:11, Paul ne présente pas une liste exclusive de ministères, ni une structure administrative ou d'autorité pour l'église présente ou future. Il affirme plutôt la valeur fondamentale et l'importance de la grâce donnée à chacun (Éphésiens 4:7) pour le corps entier (Éphésiens 4:16) alors que chaque partie accomplit son oeuvre (Éphésiens 4:16).

D'autres références scripturaires parlent plus directement et plus clairement de la question de la structure de l'organisation de l'église. Les passages en 1 Timothée 3:1-13, Tite 1:5-9, Philémon 1:1, sont des exemples où Paul traite directement avec les dirigeants de l'église et leurs qualifications. Paul, en écrivant à Timothée qui prodiguait son ministère à Éphèse, souligne les qualifications et les rôles des évêques (*episcopoi*) et des diacres (*diakonoi*). Lorsque Paul participe personnellement au leadership de l'église d'Éphèse, il réfère au leadership en tant qu'anciens (*presbuteroi*, Actes 20:17). Paul note que l'Esprit en a fait des surveillants (*episcopoi*) et utilise la forme du verbe berger/pasteur (*poimainein*) pour leur assigner le soin du troupeau.

CONCLUSIONS

Le but de ce document fut d'étudier la définition et le rôle des apôtres dans le contexte du ministère du Nouveau Testament et présenter les constatations qui sont à la fois compatibles avec les Écritures et ayant rapport à cette époque stratégique dans la croissance de l'Église. En considérant ces points, nous offrons les conclusions suivantes :

1. Étant donné que l'Écriture affirme la fonction apostolique de tous les croyants, chaque ministre titulaire de lettres d'accréditation, chaque membre et adhérent d'une congrégation dans les Assemblées de la Pentecôte du Canada sont invités une fois de plus à comprendre qu'ils sont aussi « envoyés » vers un monde perdu, ayant l'occasion et la responsabilité d'étendre le royaume en proclamant la Bonne Nouvelle de Jésus. Cet apostolat est simplement l'expression vraie et complète de Jésus-Christ, l'ultime apôtre, à travers la vie et le ministère du croyant. Tous doivent déterminer personnellement vers qui ils sont envoyés, cherchant la présence puissante du Saint-Esprit afin d'accomplir leur fonction apostolique. Toutefois, même s'il peut y avoir une application générale associée aux différents dons (c.-à-d. donner, la foi, la prophétie, le service, l'apostolat) impliquant tous les croyants, il y a aussi des expressions personnelles de ces dons dans la vie d'individus particuliers.
2. La base biblique de tout vrai ministère chrétien, y compris le leadership, découle d'une attitude et d'une nature de service comme celle de Christ, marquée par l'obéissance, la grâce et l'humilité. Christ n'est pas seulement l'exemple que nous suivons (1 Pierre 2:21), mais la vraie source de toute vie exprimée par notre ministère. Donc, le but est la symétrie entre son caractère qui est formé en nous et ses desseins accomplis par nous.
3. Même si le Nouveau Testament désigne spécifiquement plusieurs individus et groupes du premier siècle en tant qu'apôtres (c.-à-d. Jésus, les douze, Paul et autres), il y a d'importantes variations parmi eux en termes de desseins et de fonction. Le seul point commun à tous est trouvé dans la translittération du verbe *apostello* : ils furent tous *envoyés*. Être envoyé suggère que les apôtres sont toujours directement reliés à un expéditeur. Ils ne s'assignent jamais eux-mêmes et ont l'autorité d'accomplir seulement les tâches mandatées par celui qui les envoie.
4. Il y a des dimensions du ministère apostolique du Nouveau Testament qui, à cause de qualifications bibliques prescrites, ne doivent pas être reproduites dans l'Église d'aujourd'hui.

Le rôle apostolique de Jésus est un office et un ministère exclusifs et éternels, continués uniquement par Christ en tant que Chef de l'Église.

En nommant les douze comme apôtres, Jésus les a préparés aux tâches qu'ils seraient appelés à accomplir suivant l'ascension et l'effusion de l'Esprit lors de la Pentecôte. Ils ont alors un rôle fondamental dans son royaume qui ne pourra jamais être reproduit. Il n'y a pas eu de tentative de continuer les douze au-delà de combler le vide créé par la mort de Judas. Quand Jacques fut martyrisé, il n'y a pas eu d'effort pour le remplacer. La dernière fois où les apôtres originaux sont référés en tant que les douze est en Actes 6:2. De plus, il ne pouvait y avoir que douze dans ce groupe car ce nombre était équivalent aux douze fils de Jacobs, les douze tribus d'Israël (Matthieu 19:28, Apocalypse 21:12-14).

De même, Paul a accompli l'unique rôle apostolique qui a conclut avec son ministère (1 Corinthiens 15:8)

5. Il y a des ministères apostoliques du Nouveau Testament qui s'appliquent à l'église d'aujourd'hui (c.-à-d. « les apôtres de l'église », « les autres apôtres »). Même si ces individus n'avaient pas le même rôle que les douze ou que Paul, ils participaient à l'avancement de l'église et étaient parmi ces dirigeants exceptionnels. Leur rôle est relié à la fonction et non à l'office. La fonction est celle d'un messenger, un délégué ou un missionnaire et plusieurs individus comblerent ce rôle à l'époque du Nouveau Testament et à travers les siècles.

En reconnaissant ce fait, nous devons aussi noter qu'assigner le mot apôtre à ces individus a porté à confusion, même à la division, dans l'histoire de l'église, plusieurs connotations étant attribuées à l'office. C'est pour cette unique raison que toute référence à des individus qui participent à un ministère apostolique et innovateur (c'est-à-dire implantateur d'églises ou missionnaires trans-culturels) doit être faite avec beaucoup de soin et avec une définition précise.

Un extrait d'un article écrit par R.E. McAllister, publié par les APDC c. 1949 et intitulé, Les apôtres, vrai ou faux? déclare : « Maintenant la question s'élève aujourd'hui : Est-ce correct pour un homme de prendre lui-même le titre d'apôtre ? La réponse serait oui et non. S'il veut dire qu'il est simplement un missionnaire de la croix, qui pénètre les lieux ténébreux et établit l'œuvre de Dieu, alors, techniquement il peut être permis pour les gens de l'appeler apôtre. Aujourd'hui, personne ne peut être un apôtre de la même classe que Jésus-Christ. Aujourd'hui, personne ne pourrait être un apôtre de la classe des douze apôtres de l'Agneau. Aujourd'hui, personne ne pourrait être un apôtre de la classe de l'apôtre Paul. Mais aujourd'hui, des milliers de personnes pourraient et sont ... de la classe de Barnabas... ».

Historiquement, les apôtres ont été des personnes de stature spirituelle reconnue, de caractère fidèle et d'une grande efficacité dans l'œuvre de l'église. Les avertissements de Paul au sujet de « ceux qui cherchent un prétexte, afin qu'ils soient trouvés tels que nous dans les choses dont ils se glorifient » et ses affirmations que « ces hommes-là sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ », ainsi que sa déclaration les associant à « Satan lui-même se déguise en ange de lumière » (2 Corinthiens 11:12-14) rappellent sérieusement que l'orgueil laissé sans entrave et qui recherche une position de leadership dans l'église peut aveugler les gens aux manipulations de la chair et aux illusions du diable.

Les gens qui s'approprient le titre d'apôtre pour assurer leur domination et leur contrôle, ne se rendent pas responsables envers les membres dont ils prennent soin ou envers les anciens spirituels de leur propre fraternité et usurpent une autorité qui n'est pas accordée par l'Écriture.

Il est entendu que les apôtres, tout comme Paul, Barnabas et les autres, pénétreraient de nouvelles régions, établiraient de nouveaux ministères et implanteraient de nouvelles églises. Le sens principal de *apostelein* s'applique à l'œuvre et au ministère de ces apôtres : ils étaient divinement envoyés, divinement puissants, et responsables à Christ et son église (Éphésiens 5:21) pour accomplir un aspect important de la mission de l'église. En tant que « parents » fondateurs, portant le fardeau principal du nouveau ministère, ils portent aussi la responsabilité principale de développer, bâtir, soigner et fournir la surveillance du nouveau ministère ou de la nouvelle congrégation. On s'attendrait que de tels apôtres fonctionneraient comme un missionnaire spécial, agissant en tant que représentants de Christ, exerçant un ministère de proclamation puissante et vérifié par les signes et les merveilles. Les apôtres contemporains, évidemment, n'auront pas vu le Seigneur ressuscité et n'auront pas reçu leur commission de lui de la même manière que « les apôtres de Jésus-Christ », et ils n'ajouteront pas leurs enseignements au Canon de l'Écriture.

En tant que pentecôtistes, nous avons le désir fervent de voir une génération d'hommes et de femmes qui fonctionneront de façon apostolique, accompagnés des signes et des merveilles, pour apporter l'évangile ici et outre-mer, aux gens qui n'ont pas encore entendu ou compris que « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3 :16).

6. Les tentatives contemporaines pour comprendre le rôle et la fonction apostoliques sont basées principalement sur des passages historiques de l'Écriture qui, décrivant une pratique du Nouveau Testament, ne prescrivent pas une ecclésiologie singulière pour l'église future. Le Nouveau Testament n'a pas été écrit avec l'intention de développer le rôle des apôtres et comment ils seraient reliés à la mission de l'église.
7. Finalement, comme c'est le cas pour tous les dons de ministère du Nouveau Testament, ceux qui sont énumérés en Éphésiens 4:11-12 sont à la fois l'héritage historique et contemporain de l'église. Certaines fonctions apostoliques et prophétiques qui découlent de gens qui ont reçu leur commission directement du Seigneur ressuscité et qui agissent dans des capacités révélatrices, appartiennent clairement à l'époque de la fondation de l'église. Et en même temps, certaines des fonctions qui ont trait à la revitalisation, l'expansion et le soin de l'église devraient être présentes dans chaque génération. Nous encourageons tous les croyants, dirigés et remplis du Saint-Esprit, à se laisser être pleinement utilisés comme serviteurs de l'Éternel, puisque tous les dons sont nécessaires afin d'édifier et compléter le corps ainsi que mobiliser le corps pour atteindre le monde. Alors, le dessein de tous les dons de ministère sera réalisé.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.